



RELANCE DU PLAN D'ACTION 1978-1979

THÈME DE L'ANNÉE

"L'ENFANT DES FAMILLES MONOPARENTALES"

1. LA LOI 24
2. LES GARDERIES
3. LA LOI C-10

SUITE A DES ACTIONS DEJÀ MISES EN MARCHÉ

ADDS BARÈME DES LOYERS

- PÉTITION HAUSSE DES BARÈMES DE LOYERS
- PÉTITION GEL DES LOYERS

FINANCEMENT C.A.F.M.Q.

- PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES (MAS)
- PAR LE M.E.Q. (O.V.E.P.)

sommaire

	page
Quoi de neuf au CAFMQ.	
Plan d'action pour les 4 prochains mois.	3,4,5
Le calendrier des activités du Carrefour	6
Renouvellement de la cotisation.	7
Plan d'assurance collectif	7
Démission à l'exécutif	7,8
Démission de Lisette Laplante.	8
Nouvelle responsable du secrétariat.	8
Commentaires	
Communiqué de presse.	9
Ressources	
Au bas de l'échelle: pour victimes de discrimination	10
Centre d'information et de référence pour femme.	10,11
Entre eux entre deux foyers.	11
Informe/action	
Une attaque directe contre les assistés-sociaux	12,13
À travers la province	
"On n'aura plus les enfants qu'on avait!"	14
Collectivités nouvelles	
Interdit aux mineurs	15,16

Réalisation du Bulletin:

rédaction: Claire Leblanc
mise en page: Céline Charpentier

Dépôt: Bibliothèque Nationale

quoi de neuf au carrefour

trois

PLAN D'ACTION POUR LES 4 PROCHAINS MOIS AU CAFMQ

I. Perspectives d'action

Parmi les réalisations importantes du Carrefour Provincial, on compte la session de "Formation de leader" des 18 et 19 novembre (partie intégrante de notre programme d'action de l'année en cours) session qui a permis à la majorité des participants d'avancer dans leur démarche en tant que responsables d'association. En outre, le CAFMQ a, au cours de l'automne dernier fait circuler dans ses associations locales des pétitions et demandé des lettres d'appui et télégrammes dans le but d'obtenir un financement adéquat, d'obtenir la hausse des barèmes de loyer pour les assistés-sociaux et dénoncé les coupures au niveau des allocations familiales.

Tous ces moyens de pression sont appréciables, mais l'on se rend compte qu'ils n'arrivent pas à faire bouger les autorités en place.

Il nous faudra donc mettre l'accent sur d'autres moyens, soit collaborer avec d'autres organismes ou groupes populaires, favoriser une prise de conscience et développer une capacité d'analyse critique pour dénoncer les politiques gouvernementales (fédérale et provinciale) qui ne répondent pas aux besoins des familles monoparentales, prendre position sur ces politiques et choisir des moyens d'action.

D'une part, prenant pour acquis que le Carrefour Provincial a défini son rôle comme étant "MOTEUR" (C.A. du 1er octobre 1977), ces moyens d'action sont initiés par le Carrefour pour provoquer la base et l'animer.

D'autre part, il est important que la base se mette en mouvement et reprenne ces moyens d'action dans les associations locales et les comités régionaux pour vraiment réaliser le principal objectif de la régionalisation, soit de créer l'unité dans l'action.

Par exemple, en décembre dernier, la Comité régional de Montréal et le Comité d'action politique du Carrefour F.M. de Québec ont initié des actions relatives à la loi C-10 (coupures dans les allocations familiales) et au financement de la DGEA (coupures dans les budgets pour les sessions de formation), ces démarches démontrent bien qu'il est possible d'amener la base à provoquer la base.

Nous tentons en ce début d'année de donner un nouvel élan

au CAFMQ en proposant à nos membres des actions qui donnent suite à des projets déjà mis en marche (barème des loyers, financement, loi C-10) et préciser un plan de fonctionnement pour réaliser la deuxième partie de notre programme d'action relatif au thème de l'année: "L'enfant des familles monoparentales".

Comme on pourra le constater c'est le thème de l'année qui est l'objet principal de ce programme d'action.

PLAN D'ACTION

Sur la base de ce qui précède, le plan d'action repose essentiellement sur trois thèmes dont le principal:

- Année internationale de l'enfant
- la pétition des ADDS et du regroupement des assistés-sociaux sur le barème des loyers et la pétition du Regroupement pour le gel des loyers.
- Le financement du Carrefour.

ANNÉE INTERNATIONALE DE L'ENFANT

Il avait été décidé au Carrefour de faire une session provinciale dans le cadre de l'année internationale de l'enfant sur le thème: "L'enfant des familles monoparentales". A cause des coupures budgétaires de la DGEA, il est maintenant difficile, voire même impossible, d'organiser cette session de formation.

Toutefois, cela ne doit pas nous empêcher d'aller de l'avant et de trouver des moyens de se préoccuper de cette question. Trois sous-thèmes sont abordés sous le thème de l'enfant: ce sont les garderies, la loi C-10 et la loi 24.

Les garderies

C'est là un droit fondamental des parents et des enfants qui préoccupe le Carrefour depuis un certain temps. Cela est d'autant plus important dans le cas des familles monoparentales alors qu'il n'y a qu'un parent, responsable de la garde et du soin des enfants.

La loi C-10

Comme vous en avez pris connaissance dans le Bulletin de Liaison de décembre dernier, le Comité d'action politique du Carrefour F.M. de Québec a envoyé une lettre au Ministre Monique Bégin dont on peut résumer le contenu en ces termes:

" Après étude du projet de loi C-10, nous protestons vivement nous protestons vivement contre ces politiques anti-familiales d'ordre électoralistes et trompe-l'oeil.
La base de nos revenus mensuels nous égorge alors que le coût des biens essentiels augmente chaque mois.
Nous refusons de nous laisser bernier par des manoeuvres de politiciens et de payer les frais de la lutte à l'inflation.
AUX CONSÉQUENCES PRÉVISIBLES D'UNE TELLE POLITIQUE, NOUS EXIGEONS UNE HAUSSE IMMÉDIATE ET RÉELLE DES ALLÔCATIONS FAMILIALES FÉDÉRALES".

La loi 24

Il s'agit d'une loi provinciale sur la protection de la jeunesse. Comme cette loi touche entre autre le placement d'enfant, et que nous sommes atteints en tant que familles monoparentales (on sait que beaucoup de monoparentaux sont aux prises avec le placement de leurs enfants) il nous semble que cette loi, qui amène tout citoyen à devenir un délateur pour son voisin, est une question sur laquelle nous devons nous pencher et agir dans les prochains mois.

Un comité "ad hoc" a été formé dans un premier temps, dans le but de faire l'étude de cette loi.

Suite aux conclusions dégagées, on pourra alors envisager, si l'on considère que cette loi ne répond pas à nos attentes, de faire un mémoire ou un manifeste et en saisir nos membres et l'opinion publique.

LES PÉTITIONS SUR LA HAUSSE DES BARÈMES DES LOYERS ET GEL DES LOYERS

La hausse des barèmes des loyers:

Pourquoi le Carrefour accorde-t-il tant d'importance à la pétition sur la hausse des barèmes des loyers? C'est tout simplement parce que c'est une question qui touche tout le monde aux prises, en cette période de crise et d'inflation, avec des hausses de loyer constantes, mais aussi parce que cette revendication, selon les termes même d'un représentant des ADDS, "touche toutes les couches du petit peuple en particulier ceux à faible revenu".

Le gel des loyers:

Etant donnée une hausse éventuelle des barèmes de loyers, il ne faudrait pas que ce gain soit suivi d'une hausse inconsidérée du coût des loyers par les propriétaires.

LE FINANCEMENT DU CARREFOUR

C'est quasiment devenu normal de dire, jour après jour, que le Carrefour a des problèmes financiers. A force de la répéter, on risque de s'habituer à l'idée et de ne plus réagir. Heureusement, les lettres d'appui reçues au mois de décembre, démontrent que plusieurs associations locales se soucient du financement du Carrefour.

Il n'est pas inutile de rappeler l'enjeu du financement: L'existence même du Carrefour et par le fait même, la défense à l'échelle de la province des intérêts des familles monoparentales.

LE CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU CAPREFOUR

<u>MOIS</u>	<u>DATE</u>	<u>ACTIVITÉ OU PHASE D'ACTIVITÉ</u>
Janvier	29	OVEP (DGEA) Conférence de presse (financement)
Février	7	Conférence de presse de l'ADDS (loi C-10)
	24	Etude du plan d'action par le C.A.
	26	Envoi des lettres au Ministre J.Y. Morin (financement)
	28	ADDS: retour des pétitions (barèmes des loyers)
	28	Lettre aux associations pour les inviter à faire circuler la pétition sur le gel des loyers et à contacter les regroupements de locataires de leur ville ou quartier.
Mars	6	Loi 24: 1ère rencontre du comité "ad hoc"
	11	Rencontre des représentants de l'exécutif du CAFMQ et un représentant du regroupement des garderies du Québec.
	13	Loi 24: 2ième rencontre du comité "ad hoc"
	13	Rencontre des représentants du CAFMQ et de L'ADDS
	20	Loi 24: 3ième rencontre du comité "ad hoc"
	27	Envoi du texte sur la loi 24 aux membres de l'exécutif et aux membres du Comité "ad hoc"
	Avril	3
6		production et envoi aux associations locales du document de travail du comité "ad hoc" relatif à la loi 24, suivi de recommandations
21 ou 28		Loi 24: Sessions régionales (*): L'enfant des familles monoparentales (thème de l'année) si les régions le désirent.
28 au 20 mai		Loi 24: Les associations locales prennent position sur le document de travail du comité ad hoc et ramènent cette position à l'assemblée générale.
Mai		5
	6	Conseil d'administration
	20	Assemblée générale

* les responsables régionaux sont priés d'inviter les associations locales non-régionalisées mais affiliées au CAFMQ à assister aux sessions régionales.

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION

Nous vous rappelons que la cotisation annuelle des associations affiliées et des membres individuels du CAFMQ est renouvelable entre le 1er et le 30 avril. Cette nouvelle cotisation sera valable jusqu'au 31 mars 1980.

Les montants de la cotisation sont les suivants:

Associations affiliées:	\$0.50 par membre, sans limite
Membres individuels:	\$10.00

* * * * *

PLAN D'ASSURANCE COLLECTIF: RENOUELLEMENT... RENOUELLEMENT...

Le renouvellement de notre convention d'assurance-collective s'effectuera en avril prochain. Nous tenons à vous informer que toutes les modalités de notre assurance-vie actuel demeurent les mêmes.

Vous avez reçu ou vous recevrez prochainement, de Mme Denise Favreau des Artisans Coopvie, la liste, une lettre expliquant le processus de renouvellement ainsi que des demandes d'adhésion pour les nouveaux membres désirant s'assurer.

Pour toute autre information, communiquez avec Mme Denise Favreau:

no de téléphone: (514) 861-5781

@ @ @ @ @ @ @ @ @ @ @ @ @ @ @ @ @ @

DÉMISSION A L'EXÉCUTIF

Lors du dernier Conseil d'administration, nous apprenions la démission de Thérèse Desbiens au poste de conseillère à l'exécutif du CAFMQ.

Pour des raisons de santé et sur recommandation de son médecin, Thérèse a du abandonner toutes ses activités en ce qui concerne la monoparentalité, et ce, tant au niveaux local que provincial.

Point n'est besoin de rappeler l'implication de Thérèse dans son milieu. Les quelques mois qu'elle a passés à

à l'exécutif du CAFMQ nous ont démontré son désir de travailler à l'amélioration de la qualité de la vie des plus démunis.

Nous souhaitons à Thérèse tout le repos et la détente nécessaire pour retrouver son "rythme de croisière" et nous la remercions pour le temps qu'elle a consacré au CAFMQ.

#

DÉMISSION DE LISETTE LAPLANTE

Pour des raisons de santé, Lisette Laplante a quitté dernièrement son poste de responsable au secrétariat du CAFMQ.

Nous avons grandement apprécié le travail de Lisette. Sa conscience professionnelle et son esprit d'équipe en faisait un bon atout pour le CAFMQ.

Bon repos!

* * * * *

NOUVELLE RESPONSABLE DU SECRÉTARIAT

Suite à la démission de Lisette Laplante, le CAFMQ a maintenant à son emploi une nouvelle responsable du secrétariat, il s'agit de Céline Charpentier de Montréal.

Cette dernière était du nombre des personnes interviewées lors de l'ouverture du poste au début de l'automne dernier. Nous savons que cette offre d'emploi a paru dans la Presse et le Journal de Montréal.

#

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Association pour la Défense des Droits Sociaux (ADDS) tenait le 7 février dernier une conférence de presse à la salle St-Edouard, rue Beaubien, à Montréal. Cette conférence de presse avait pour but de dénoncer le nouveau programme d'allocation familiale du fédéral et l'indexation réduite de l'aide sociale au provincial.

Différents organismes participaient à cette conférence de presse, tels, le Front Commun des ADDS, le Mouvement action chômage (MAC), le Regroupement pour le Gel des loyers et le CAFMQ.

A cette occasion, le CAFMQ publiait le communiqué de presse qui suit:

" LA LOI C-10 : UNE LOI TROMPE-L'OEIL

*Le Carrefour des Associations des familles monoparentales du Québec, en accord avec l'analyse * de l'ADDS, dénonce catégoriquement le nouveau programme des allocations familiales du fédéral, le bill C-10.*

Les familles monoparentales du Québec refusent de se laisser bernier par une politique qui leur fait miroiter des sommes d'argent alléchantes qui leur permettrait de remplacer le vieux poêle dont plus qu'un seul rond fonctionne, le vieux réfrigérateur qui coule constamment, etc... mais qu'il faudra payer quotidiennement par plus de beurrées de beurre de "pinottes", par un peu moins d'huile dans la fournaise alors qu'on gèle déjà, par une note de crédit plus imposante chez l'épicier du coin.

Les familles monoparentales du Québec refusent de faire les frais de la bonne conscience du Ministère de la Santé nationale et du bien-être social, de satisfaire la psychose de contrôle du Ministère du Revenu et finalement de servir de tampon et de victime pour les querelles provinciales et fédérales.

Les familles monoparentales du Québec s'inscrivent en faux contre les prétentions des gouvernements sur le droit des enfants lorsque ceux-ci minent davantage les conditions pitoyables des chargés d'enfants.

Enfin, les familles monoparentales du Québec sont solidaires de tous les assistés-sociaux et refusent d'embarquer dans les inégalités créées par le gouvernement québécois sur le seul fait que nous avons la tare d'avoir mis des enfants au monde."

* Vous trouverez sous la rubrique INFORME/ACTION l'analyse des conséquences et les conclusions émises par l'ADDS face à cette nouvelle loi.

AU BAS DE L'ÉCHELLE: POUR VICTIMES DE DISCRIMINATION

L'Organisme "Au bas de l'échelle" vient de s'installer dans de nouveaux locaux au 2002, rue Hôtel de Ville.

Le groupe "Au bas de l'échelle" fut mis sur pied en 1975 pour s'occuper de la défense des droits des femmes au travail avec la formation de l'Association du personnel de bureau auquel s'est ajouté l'Association des salariées(es) minimum dont 70% sont des femmes. Les deux associations se sont mises à compiler certains dossiers de discrimination flagrante au travail qu'elles ont ensuite rendus publics.

Au cours de l'été dernier, les deux associations se sont fusionnées en un seul groupe sous l'unique nom "Au bas de l'échelle". Cet organisme est à la base de la formation du Front Commun pour le congé de maternité, regroupant près de 40 organismes très diversifiés, ce qui constitue un précédent au Québec.

Avec la participation des centrales syndicales, "Au bas de l'échelle" coordonne également une coalition de divers groupes de femmes et d'immigrants concernant les normes minimales de travail. Cette coalition prépare un mémoire en réponse au projet de loi 126, déposé le 22 décembre dernier à l'Assemblée Nationale.

L'Organisme vient d'ouvrir deux nouveaux dossiers: celui des serveuses de l'Hotel Colonial, qui porte sur les pratiques illégales dont sont victimes les travailleurs et travailleuses de la restauration et celui de la santé-sécurité au travail, surtout pour les femmes.

"Au bas de l'échelle" met à la disposition du public un service de plaintes pour informer et conseiller les travailleurs et les travailleuses non syndiqués sur leurs droits et les aider à se défendre. Ce service est gratuit.

Composez: (514) 842-0462

(tiré du Devoir, 5-2-79)

Etant donné le grand nombre de nos membres qui font partie de ces catégories de travailleurs (ses), vous êtes invités à contacter cet organisme pour vous informer et même vous aider à défendre vos droits.

CENTRE D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE POUR FEMME

Le Centre d'information et de référence pour femme a mis sur pied depuis le 20 février, des "groupes de discussions pour femmes". Ces rencontres ont lieu les mardi et mercredi de chaque semaine à 20 heures et ce, jusqu'au 25 avril prochain. Les discussions du mardi sont consacrées à des thèmes d'ordre social.

Les sessions du mercredi portent sur des thèmes comme: les femmes et l'argent.

Nous vous soumettons ici la liste des thèmes à discuter pour le mois d'avril.

Les mardis

3 avril: LES FEMMES BATTUES
10 avril: RETOUR SUR LE MARCHÉ
DU TRAVAIL
17 avril: LES FEMMES ET LA VIEIL-
LESSE
24 avril: LES FEMMES ET LE BIEN-
ÊTRE SOCIAL

les mercredis

4 avril: LA PETITE ENTREPRISE
11 avril: A TRAVAIL ÉGAL, SALAI-
RE ÉGAL
18 avril: CONGÉS DE MATERNITÉ
ET SÉCURITÉ D' EMPLOI
25 avril: AVONS-NOUS AVANTAGE
A ÊTRE SYNDIQUÉS?

Pour toute autre information supplémentaire, veuillez communiquer au:

Centre d'information et de référence pour femme
3585 rue St-Urbain,
Montréal, P.Q.

téléphone: (514) 842-4781-80

@ @ @ @ @ @ @ @

ENTRE EUX ENTRE DEUX FOYERS

Le centre " AVEC EUX ENTRE DEUX FOYERS " est maintenant dans sa deuxième phase, son objectif premier est de favoriser les rapports positifs entre parents et enfants de familles désunies. "Au Québec en 1976, il y avait 158,895 familles monoparentales" selon statistiques Canada.

A la suite d'une rupture familiale, l'enfant se sent insécuté, angoissé, désemparé. Le projet vise donc à aider l'enfant qui vit ces réalités auxquelles il ne peut échapper. De plus, une assistance peut-être apportée aux parents-gardiens, parents-visiteurs, nouveaux conjoints, ainsi qu'au milieu immédiat de l'enfant.

Vous pouvez téléphoner ou vous présenter sans rendez-vous, du lundi au vendredi (9:00 à 17:00 heures) à:

11,855 Boul Ste-Gertrude
3e étage, Montréal-Nord.
téléphone: (514) 323-0225

@ @ @ @ @ @ @ @

LE NOUVEAU PROGRAMME DES ALLOCATIONS FAMILIALES (CRÉDIT D'IMPÔT) AU FÉDÉRAL ET L'INDEXATION RÉDUITE DE L'AIDE SOCIALE AU PROVINCIAL: UNE ATTAQUE DIRECTE CONTRE LES ASSISTÉS-SOCIAUX.

Au début de janvier 79 entraînent en vigueur les nouvelles mesures de l'Etat fédéral concernant les allocations familiales. Ce nouveau programme consiste à diminuer les allocations familiales fédérales, tout en permettant aux personnes bénéficiaires de ce droit d'obtenir une certaine somme d'argent sous forme d'un crédit d'impôt. Ainsi les familles recevraient \$200. par année pour chaque enfant à charge (ex: une famille de trois enfants aurait droit à \$600. de crédit d'impôt en 79).

Par contre, au niveau provincial, l'indexation de l'aide sociale est diminuée pour les familles ayant un ou des enfants à charge, (ex: une famille de 1 adulte et 2 enfants recevra une augmentation de 3.5% de son chèque de bien-être. Une personne seule recevra 9% d'indexation.

Pourquoi cette discrimination? La raison est que le crédit d'impôt fédéral est considéré comme un REVENU par le Ministère des affaires sociales (Québec). C'est ainsi que l'indexation du chèque de bien-être (qui devrait être de 9%) est d'autant diminuée.

CONSÉQUENCES POUR LES ASSISTÉS-SOCIAUX

Le Ministre de la Santé et du Bien-Être (fédéral), Mme Bégin, nous a répété a maintes reprises que la nouvelle politique des allocations familiales favoriserait les plus démunis. Cette affirmation est complètement fausse. En effet, pour recevoir le crédit d'impôt, nous allons être obligés de faire un rapport d'impôt. Pour faire un tel rapport, il faut avoir sa carte d'assurance-sociale. Ceux et celles qui ne l'ont pas devront effectuer les démarches nécessaires pour l'obtenir.

En nous obligeant à procéder de la sorte, il nous sera très difficile d'obtenir notre chèque de crédit d'impôt avant le printemps. C'est donc dire qu'avec la diminution de l'indexation de l'aide sociale et la diminution des allocations familiales fédérales, nous recevons à peine plus ou moins que ce que nous recevions par mois en 78. Il faudra attendre plusieurs mois avant de bénéficier du crédit d'impôt.

Comme le coût de la vie a, de plus, augmenté de 9% en 78, la politique actuelle, fait que les familles sur le bien-être vont pouvoir acheter ou payer moins de choses par mois. C'est donc une diminution du pouvoir d'achat et ce sont les grosses familles qui en souffriront le plus.

Face à une telle situation, plusieurs familles vont s'endetter pour arriver. Dans ce cas, le chèque du crédit d'impôt servira à rembourser leurs emprunts. La condition des assistés-sociaux est donc aggravée par rapport à ce qu'elle était auparavant.

Mais ce n'est pas tout! Comme le crédit d'impôt est considéré comme un revenu, il est possible que les montants alloués aux besoins spécifiques soient coupés. Une famille ne doit pas avoir plus de \$400. pour bénéficier de l'aide sociale. Si avec le chèque de crédit d'impôt, elle a plus de \$400. en banque, elle risque de ne plus être éligible à l'aide spéciale.

En plus, si un chef de famille doit de l'argent à l'impôt, (dans un cas où il y avait un revenu l'année précédente), on lui déduira ce montant sur son chèque de crédit d'impôt. Pour certains, ce sera là un véritable problème.

Telle est donc la situation dans laquelle nous nous retrouvons maintenant.

CONCLUSION

Ces mesures actuellement en vigueur sont une attaque contre les droits acquis des assistés-sociaux et des autres couches opprimées. Les chômeurs seront touchés par le programme du fédéral sur les allocations familiales en plus de voir leurs chèques d'assurance-chômage réduits de 10% par les mesures Cullen. Les chômeurs actuels auront moins de revenus cette année, même avec le crédit d'impôt.

Il est clair que l'Etat coupe ses dépenses à l'aide sociale afin de subventionner l'entreprise privée. Sous prétexte de relancer l'économie, ON FAIT PAYER AUX TRAVAILLEURS (EUSES), CHÔMEURS (EUSES) ET ASSISTÉS-SOCIAUX LES EFFETS DE LA CRISE ÉCONOMIQUE.

Déjà nous subissons les conséquences de cette politique. Nos chèques de bien-être ont déjà été indexés selon le nouveau barème avant que nous ayons reçu nos chèques de crédit d'impôt. Aussi, nous recevons des allocations familiales fédérales déjà diminuées.

De plus, on nous oblige à faire un rapport d'impôt, l'Etat trouve ainsi le moyen de nous contrôler davantage, d'insavoir plus long sur nous.

Il n'est pas question pour les assistés-sociaux d'accepter une telle situation. Nous ne pouvons tolérer que l'Etat capitaliste (tant au niveau fédéral que provincial) réduise nos acquis que nous avons gagné par des luttes.

NOUS DEVONS DÉNONCER CES MESURES ET NOUS BATTRE POUR NOS DROITS. POUR LE FAIRE, NOUS DEVONS NOUS INFORMER DAVANTAGE SUR LES IMPLICATIONS ET LE FONCTIONNEMENT DE CETTE POLITIQUE. C'EST VITAL!

* * * * *

Tel qu'indiqué dans notre communiqué de presse, le Carrefour appuie cette analyse et invite ses membres à dénoncer ces nouvelles mesures. Plusieurs de nos membres vivent sur l'assistance sociale.

à travers la province

quatorze



**CONGRÈS DE L'ASSOCIATION
DES CENTRES DE SERVICES
SOCIAUX DU QUÉBEC**

UN ÉVÉNEMENT-PARTICIPATION IMPORTANT

*on n'aura
plus les enfants
qu'on avait*

C'est pourquoi nous profitons de l'Année internationale de l'enfant pour vous inviter à réfléchir sur les artisans du monde de demain à partir de la situation des 0-18 ans dans la société québécoise d'aujourd'hui

NEUF THÈMES DE DISCUSSION À L'AFFICHE

Venez échanger, avec d'autres intervenants auprès des enfants, au sujet de l'une des neuf facettes suivantes du vécu des enfants d'aujourd'hui

- la famille,
- l'école,
- l'immigration,
- la consommation,
- la sexualité,
- le réseau des affaires sociales,
- les loisirs,
- l'ordre social
- les valeurs

Ce congrès d'importance a été préparé en collaboration avec une pléiade d'organismes oeuvrant auprès de l'enfance

POUR VOUS INSCRIRE

Il suffit de vous adresser sans tarder à l'Association des centres de services sociaux du Québec afin de recevoir un dépliant contenant toutes les informations pertinentes sur le Congrès ainsi que votre fiche d'inscription

**29 avril au 2 mai 79
Hôtel Méridien, Montréal**

**Association des centres de
services sociaux du Québec
65 est, rue Sherbrooke
Suite 201
Montréal, Québec
H2X 1C4
Tél.: (514) 844-4423**

Note: le coût de
l'inscription est
de: \$25.00



INTERDIT AUX MINEURS

Une étude commandée par le Conseil canadien pour l'enfance et la jeunesse a été publiée dernièrement à l'occasion de l'Année Internationale de l'Enfant, il s'agit d'une publication intitulée INTERDIT AUX MINEURS*. Madame Barbara Chisholm, psychiatre sociale a travaillé à la préparation de ce document.

Nous reproduisons pour vous quelques séquences d'un interview réalisé par la revue Actualité dans son numéro de décembre 78.

L'Actualité: Avons-nous besoin d'une Année Internationale de l'enfant? Qu'en attendez-vous?

B. Ghisholm: Nous avons besoin, particulièrement les peuples riches, de nous rappeler qu'un nombre immense d'enfants dans le monde vivent des vies misérables. Des enfants dont le problème principal est de trouver de l'eau potable, a souligné Barbara Ward. Ce n'est peut-être pas le cas au Canada, mais tous nos enfants n'ont pas accès au niveau de vie d'une société développée, tous n'ont pas accès à une instruction suffisante, tous n'ont pas des chances égales dans la vie. Bien des canadiens seraient horrifiés si on leur disait qu'il y a chez nous des enfants dans des conditions aussi primitives et difficiles qu'au Biafra ou au Bengla-Desh. (...)

L'Actualité: Et est-ce que l'AIE peut apporter aux autres enfants dont les familles ont les moyens de leur donner ce qu'il faut?

B. Ghisholm: Demandons-nous comment percevoir ces enfants comme des personnes, comme des citoyens, et non comme des possessions de leurs parents. On parle, par exemple, d'une Charte des droits de l'enfant.

L'Actualité: Mais est-ce que la plupart des parents précisément ne traitent pas leurs enfants du mieux qu'ils peuvent?

B. Ghisholm: L'expérience montre qu'il ne faut pas se faire d'illusion. La biologie ne garantit rien. Toutes nos hypothèses ne sont qu'un folklore millénaire. Nous croyons, par exemple, que tout ce qui est femelle ne souhaite rien d'autre que d'être mère. Et qu'il suffit d'accoucher pour être une mère compétente et aimante. Alors, dites-moi pourquoi nous devons confier chaque année à l'Etat de 20,000 à 30,000 enfants dont les parents ne seront jamais des parents convenables?

L'Actualité: Et les parents, bien sûr, sont souvent absents...

B. Ghisholm: Environ le quart des 6 millions d'enfants canadiens habitent des foyers qui n'ont qu'un parent, soit 1,500,000. Nous avons chaque année 50,000 divorces.

L'Actualité: Et ce parent solitaire doit travailler?

B. Ghisholm: Nous avons une attitude contradictoire. Sept fois sur dix, c'est la femme qui a la garde des enfants. Nous estimons dans notre société que c'est le rôle des femmes de rester avec leurs enfants pour les élever. Mais nous estimons en même temps que c'est aux parents de faire vivre les enfants. Nous critiquons la femme qui, pour rester à la maison demande de l'aide de l'Etat, et nous la critiquons aussi si elle exige des garderies de façon à pouvoir travailler.

Actualité: Serait-ce une façon camouflée de les punir pour avoir eu des enfants hors-mariage?

B. Ghisholm: On se demande en effet, s'il n'y a pas une profonde hostilité envers les femmes qui se placent dans la situation de demander quelque chose aux contribuables. L'atavisme humain impute toujours à la femme l'échec d'un mariage. Si un homme quitte le lit conjugal et sa famille, c'est la faute de la femme. Je pense que notre résistance presque universelle à l'établissement d'un bon système de garderies illustre notre ambivalence devant la nécessité d'aider véritablement la famille.

Actualité: Trouvez-vous que les maisons que nous construisons aujourd'hui se prêtent à la vie familiale et à l'éducation des enfants?

B. Ghisholm: Elles ne se prêtent pas à la cohabitation des générations. Parce que les municipalités en tirent plus de taxes et les spéculateurs, plus de profits, nous exploitons l'espace verticalement. Les jeunes familles surtout commencent leur existence dans des constructions qui ne sont pas conçues pour vivre, mais pour dormir, manger, se laver. ce sont simplement des abris. Il n'y a plus d'espace vital, c'est-à-dire d'espace pour s'isoler. (...)

Actualité: Quels autres éléments allez-vous inclure dans cette philosophie de l'enfance?

B. Ghisholm: Nous devons définir les besoins essentiels de l'enfance et qui en est responsable. Et quand cette responsabilité sera déterminée, il faut aussi établir comment la société va assurer son obligation de soutenir cette responsabilité, quelle stratégie mettre au point pour que les besoins primordiaux de l'enfant soient satisfaits, et ensuite pour aider les responsables ou au contraire les remplacer s'ils sont incapables d'accomplir leur tâche ou s'ils refusent de le faire.

± ± ± ± ± ± ± ±

Revue Actualité, décembre 1978, pp7, 10, 41.

*Interdit aux mineurs, Conseil Canadien de l'enfance et de la jeunesse (CCEJ) 200 pages.